



Assemblée générale

Distr. générale
20 avril 2005
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Points 123 et 154 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

Projet de budget de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 et dépenses de la période du 4 avril au 30 juin 2004

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédits ouverts pour 2003/04 (4 avril-30 juin 2004)	96 368 100
Dépenses de 2003/04 (4 avril-30 juin 2004).	83 063 200
Crédits ouverts pour 2004/05	378 472 800
Projet de budget du Secrétaire général pour 2005/06	371 835 600
Recommandation du Comité consultatif pour 2005/06	367 610 000



I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires tendant à une réduction de 4 225 600 dollars par rapport à l'enveloppe proposée dans le projet de budget de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 (voir A/59/750). On y trouvera aussi un certain nombre d'observations et de recommandations concernant l'administration et la gestion de la mission et les économies supplémentaires qui pourraient être réalisées.

2. Dans son rapport d'ensemble sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/59/736), le Comité consultatif a présenté ses vues et formulé des recommandations sur plusieurs questions qui intéressent toutes les opérations. Le présent rapport ne porte donc que sur les ressources de l'ONUCI et les autres questions qui la concernent directement.

3. Les documents sur lesquels le Comité consultatif s'est fondé pour examiner le financement de la mission sont énumérés à la fin du présent rapport.

II. Dépenses de la période du 4 avril 2004 au 30 juin 2004

4. Sur la recommandation du Comité consultatif, l'Assemblée générale a, dans sa résolution 58/310, ouvert pour la mise en place de la mission, un crédit d'un montant brut de 96 368 100 dollars (montant net : 95 601 200 dollars) pour la période du 4 avril au 30 juin 2004, y compris le montant de 49 943 300 dollars déjà autorisé par le Comité consultatif conformément à la section IV de la résolution 49/233 A du 23 décembre 1994. Ce montant a été mis en recouvrement auprès des États Membres.

5. Le montant brut des dépenses de la période s'élève au total à 83 063 200 dollars (montant net : 82 515 900 dollars) (voir A/59/750 sect. IV.A). Le solde des crédits non utilisés d'un montant brut de 13 304 900 dollars (montant net : 13 085 300 dollars) indique un taux d'exécution du budget de 86,2 %, ce qui représente une sous-utilisation des crédits d'un montant de 7 661 600 dollars (20,7 %) au titre des militaires et du personnel de police, de 1 533 100 dollars (23,5 %) au titre du personnel civil et de 4 110 200 dollars (7,8 %) au titre des dépenses opérationnelles.

6. En ce qui concerne les militaires et le personnel de police, le Comité consultatif note qu'en dehors des observateurs militaires, qu'on a pu déployer intégralement au cours de la période considérée et dont les effectifs étaient en moyenne de 126 contre les 121 prévus, les taux de vacance étaient en moyenne de 13,4 % pour les contingents militaires et de 65,9 % pour la police civile, en raison du retard mis à identifier les pays fournisseurs de contingents et, partant, à déployer le personnel en question. On trouvera au paragraphe 2 de la section VI du document de présentation du budget (A/59/750) des informations détaillées sur les mesures prises par le Département des opérations de maintien de la paix pour résoudre ce problème que le Comité consultatif a également évoqué dans son dernier rapport (A/59/419, par. 21).

7. En ce qui concerne le personnel civil, le taux de vacance était de 32,8 % pour le personnel recruté sur le plan international, de 44,6 % pour le personnel recruté sur le plan national et de 80,2 % pour les Volontaires des Nations Unies. Ces taux de vacance élevés tenaient à l'insuffisance des infrastructures de la mission et au fait que celle-ci n'avait pas les capacités nécessaires pour mener le processus de recrutement, ainsi qu'à la concurrence avec d'autres opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour le recrutement de candidats francophones, en raison notamment du niveau élevé de recrutement lié à l'expansion de la Mission de l'Organisation des Nations Unies au Congo (MONUC) et au lancement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et de l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) au cours de la même période. En ce qui concerne les Volontaires des Nations Unies, les taux de vacance élevés tiennent au fait que le recrutement de 120 agents électoraux a été différé jusqu'à ce que soient prises les décisions politiques concernant la tenue des élections d'octobre 2005.

8. Les facteurs ci-après expliquaient les économies réalisées au titre des dépenses opérationnelles :

- a) Dépenses moins élevées que prévu pour les voyages et la formation;
- b) Capacité limitée de la section des achats de mener à terme le processus d'achat du matériel de transmissions, du matériel informatique et du matériel d'observation;
- c) Longs délais d'exécution et retards importants de livraison pour divers matériels et équipements tels que le mobilier de bureau, les fournitures médicales, le matériel de sécurité, tant en ce qui concerne les fournisseurs locaux que le matériel acheté par l'intermédiaire des contrats du système des Nations Unies;
- d) Réduction des demandes de services de modification, de rénovation et de construction du fait des retards mis à trouver dans certaines localités des locaux appropriés pour le logement et les bureaux;
- e) Déploiement d'un nombre plus réduit de véhicules que prévu, ce qui s'est traduit par des dépenses moins élevées pour le carburant et les lubrifiants;
- f) Exécution limitée de projets à effet rapide en raison du peu de temps disponible pour identifier et approuver de tels projets;
- g) Déploiement différé des moyens de transport aérien, deux appareils (un hélicoptère et un avion) ayant été déployés sur les six prévus.

9. Le Comité consultatif a été informé que certains des retards étaient dus à l'épuisement des stocks stratégiques pour déploiement rapide à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) du fait de la demande élevée émanant d'un certain nombre de missions qui étaient dans des phases de démarrage ou d'expansion au cours de la période considérée. Le Comité consultatif note que dans la plupart des cas, les économies ont été réalisées en raison de retards intervenus pendant la phase de démarrage et constituent en réalité des dépenses qui devront être effectuées au cours de la période suivante.

10. Ces économies ont été en partie compensées par des dépenses plus élevées que prévu pour le transport du matériel appartenant à l'ONU, une réserve pour 14 jours de rations transférée de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL),

l'acquisition de véhicules et de matériels d'atelier selon une procédure accélérée et l'acquisition de groupes électrogènes additionnels et de structures modulaires rigides et semi-rigides à usage de logement et de bureau en attendant de trouver des locaux appropriés et de passer les contrats nécessaires.

11. Le Comité consultatif a été informé que malgré les retards intervenus au cours de la période de démarrage, l'ONUCI a été en mesure de faire passer sous son commandement et déployer le long de la zone de confiance quelque 3 000 soldats de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) le 4 avril 2004, d'établir le texte définitif du mémorandum d'accord avec l'ex-contingent de la CEDEAO, de mettre en place les procédures concernant le matériel appartenant aux contingents et d'achever les inspections de ce matériel. Pour ces activités, l'ONUCI a bénéficié de l'assistance de missions des Nations Unies déployées à proximité, à savoir la MINUSIL, la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et la MONUC. On trouvera plus loin aux paragraphes 67 et 68 des détails sur l'assistance fournie au cours de la phase de démarrage ainsi que les activités de coopération en cours entre les missions des Nations Unies.

12. Les observations formulées par le Comité consultatif au sujet des renseignements présentés sur les divers objets de dépenses figurent ci-dessous (sect. IV), dans la partie relative au projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006.

III. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

13. Plutôt que d'inclure les données statistiques standard sur l'exécution du budget pour l'exercice en cours dans les rapports de chacune des opérations de maintien de la paix, on a dû, cette année, par manque de temps, fournir ce type d'information dans des tableaux récapitulatifs, qui figurent dans l'annexe du rapport général du Comité consultatif sur les opérations de maintien de la paix (A/59/736). Les informations à fournir concernent notamment a) les dépenses de l'exercice en cours, b) les taux d'occupation des postes, c) l'état du remboursement des dépenses concernant les unités militaires et les unités de police constituées, le matériel appartenant aux contingents et l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité, d) la situation de trésorerie de la Mission et e) l'état des contributions.

14. Le Comité consultatif a été informé que l'ONUCI avait procédé au déploiement intégral de ses effectifs dans 40 sites : 2 787 soldats dans le secteur Est, 2 102 dans le secteur Ouest et 956, y compris 120 officiers d'état-major, au quartier général de la force à Abidjan. Le déficit de 3 % au titre des contingents concerne l'équipage et le personnel d'appui d'un groupe de transport aérien de huit hélicoptères militaires, qui n'a pas encore été déployé. L'ONUCI mène une série d'entretiens avec des pays qui pourraient éventuellement fournir des contingents mais n'a pas encore été en mesure d'identifier un groupe de transport aérien ayant les capacités voulues notamment en ce qui concerne la souplesse et les moyens nécessaires pour transporter rapidement des contingents dans un environnement hostile. Jusqu'à ce qu'un accord acceptable intervienne sur la question, certains de ces services devront être assurés par des prestataires commerciaux.

15. En ce qui concerne le personnel civil, le Comité consultatif a été informé que si la situation ne s'était pas améliorée en ce qui concerne les taux de vacance de poste, c'était essentiellement en raison de la crise de novembre 2004 et des changements successifs qu'elle avait entraînés pour le niveau de sécurité, qui était passé de la phase 2 à la phase 3 puis à la phase 5 à Abidjan. Ces changements avaient conduit à l'évacuation de 218 membres du personnel international du quartier général de la mission et des états-majors de secteur et à la suspension des activités, y compris les activités de recrutement, pendant près de 70 jours, jusqu'au 10 janvier 2005. Le personnel nouvellement recruté n'ayant pas été en mesure de prendre ses fonctions à l'ONUCI tant que la situation ne s'était pas améliorée et compte tenu du temps nécessaire pour relancer pleinement les opérations dans tous les bureaux, la campagne de recrutement a été retardée de trois mois. Ce retard a eu des effets importants sur les activités d'achat et d'autres projets essentiels.

16. Les observations formulées par le Comité consultatif au sujet des renseignements présentés sur les divers objets de dépenses figurent ci-dessous, dans la partie relative au projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006

A. Mandat et résultats prévus

17. L'ONUCI a été établie par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1528 (2004) pour une période initiale de 12 mois à compter du 4 avril 2004, date à laquelle le Secrétaire général était prié de transférer l'autorité de la MINUCI et des forces de la CEDEAO à l'ONUCI. La mission avait initialement pour mandat d'observer le cessez-le-feu, d'aider à améliorer la situation en ce qui concerne le rétablissement de l'ordre public, de protéger les droits des civils, d'aider à améliorer la situation sur le plan humanitaire et en ce qui concerne le respect des droits de l'homme et d'assurer le processus de désarmement, de démobilisation, de réinsertion, de rapatriement et de réinstallation. Par la suite, le mandat de l'ONUCI a été étendu par les résolutions 1572 (2004) et 1584 (2005) du Conseil de sécurité pour couvrir la responsabilité additionnelle de la surveillance de l'embargo sur les armes imposé à la Côte d'Ivoire et lui faire jouer un rôle beaucoup plus élargi dans les efforts visant à rétablir la paix et la stabilité dans le pays.

18. Les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité consultatif du contexte et de l'état de l'opération à la suite des événements de novembre 2004. Le Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité a ramené le niveau de sécurité de la phase V à la phase III mais la sécurité du personnel et des installations des Nations Unies demeure un sujet de préoccupation. Il y a une augmentation du taux de criminalité contre la mission et le personnel des Nations Unies, de même qu'un sentiment négatif croissant à l'égard des Nations Unies.

19. La libre circulation des groupes de miliciens armés, l'absence d'ordre public et la tension croissante entre les forces gouvernementales et les forces rebelles continuent d'entraver le bon fonctionnement de l'ONUCI et les progrès dans tous les volets du mandat de la mission, notamment l'état de droit, les droits de l'homme et le processus de désarmement, démobilisation et réinsertion. Par ailleurs, la

Commission électorale indépendante, principal organe national chargé d'organiser et de gérer les élections, a été temporairement suspendue. Un grand nombre de tâches techniques, telles que l'actualisation des listes électorales, n'ont toujours pas été achevées et il ne reste que très peu de temps pour organiser convenablement les élections, ce qui risque de compromettre la tenue de ces élections en octobre 2005.

20. Le Comité consultatif a été informé que la capacité de l'ONUCI de mettre en œuvre certaines des composantes de son mandat dépend de la réalisation d'un accord de paix et qu'à cet égard, l'accent était mis sur l'initiative de médiation de l'Union africaine menée par le Président sud-africain Thabo Mbeki, qui a commencé le 9 novembre 2004. Le Comité consultatif a été informé qu'il n'y avait guère eu de progrès jusqu'aux derniers pourparlers organisés à Pretoria début avril 2005, qui ont donné des résultats positifs, à savoir la signature de l'Accord de Pretoria par les parties ivoiriennes le 6 avril 2005. L'accord prévoit un rôle pour l'ONU dans plusieurs domaines, notamment le processus de désarmement, le démantèlement et le désarmement des milices, l'organisation des élections et la formation des auxiliaires de sécurité dans le nord. Le Conseil de sécurité sera informé de l'évolution de la situation en fin avril 2005. Ce sera alors l'occasion de discuter de l'application de l'Accord de Pretoria et de la clarification du rôle qu'il est proposé de confier à l'ONU.

21. L'ONUCI envisage d'achever le déploiement de ses ressources administratives et logistiques dans quatre principales localités, en plus de son quartier général à Abidjan. Suite aux événements de novembre 2004, les travaux de rénovation du quartier général intégré de la mission à l'hôtel Sebroko à Abidjan ont été suspendus pour trois mois. Il est maintenant prévu de les achever d'ici à juillet 2005.

22. Pour soutenir le programme de désarmement, démobilisation et réinsertion, l'ONUCI envisage de déployer des ressources humaines et matérielles dans 11 sites de regroupement, dont six situés dans des zones contrôlées par les forces gouvernementales et cinq dans des zones contrôlées par les Forces nouvelles. Le budget global du programme est estimé à 150 millions de dollars pour la période allant de 2005 à 2008. On envisage que le programme sera financé au moyen de contributions de la Banque mondiale (85 millions de dollars), du Gouvernement ivoirien (30 millions de dollars) et du PNUD (15 millions de dollars), le solde restant de 20 millions de dollars étant mobilisé auprès de donateurs internationaux, qui n'ont pas encore été identifiés, grâce aux efforts de la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion. **Le Comité consultatif examine le financement des programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion dans son rapport général sur les opérations de maintien de la paix (A/59/736).**

23. Le Comité consultatif s'est déjà félicité, dans ses rapports précédents (A/58/806 et A/59/419), de la qualité du cadre axé sur les résultats, détaillé et transparent, établi pour l'ONUCI et remercie une fois de plus le Secrétariat d'avoir présenté clairement les résultats escomptés et les produits correspondants dans chacun des domaines de son mandat. Il fait remarquer toutefois que, dans certains cas, les réalisations escomptées sembleraient représenter un objectif de haut niveau plutôt qu'un résultat pouvant être obtenu pendant la période couverte par le projet de budget.

24. Le Comité consultatif recommande de réfléchir mûrement à la formulation des réalisations escomptées et souligne qu'il importe de recueillir

l'avis des plus hauts responsables de l'ONUCI et de les associer à la formulation des objectifs stratégiques ainsi qu'au processus d'établissement du budget.

B. Ressources nécessaires

1. Militaires et personnel de police

	<i>Effectif proposé 2004/05</i>	<i>Effectif autorisé 2005/06</i>	<i>Variation</i>
Observateurs militaires	200	200	–
Contingents	6 040	6 040	–
Police civile ^a	345	345	–

^a Non compris le chef de la police civile et quatre officiers de police recrutés sur des contrats internationaux.

25. Le montant total des prévisions de dépenses pour les militaires et le personnel de police civile pour 2005/06 est de 166 403 800 dollars, soit une augmentation de 5 145 000 dollars (3,2 %) par rapport aux crédits alloués pour l'exercice en cours.

26. Le montant de 9 963 00 dollars prévu au titre des observateurs militaires traduit une augmentation de 1 054 200 dollars (11,8 %) et est fixé sur la base du déploiement intégral de l'effectif autorisé de 200 observateurs militaires, compte étant tenu d'un facteur de rotation de 3 % appliqué à l'indemnité de subsistance (missions) contre un abattement de 10 % au titre des délais de déploiement appliqué en 2004/05. Le Comité consultatif note toutefois que le taux de déploiement différé effectif au 28 février 2005 était de 14,5 %.

27. Le montant prévu au titre des contingents s'élève à 141 117 900 dollars, soit une augmentation de 1 569 600 dollars (1,1 %) par rapport à l'exercice en cours. Cette augmentation s'explique principalement par le déploiement intégral envisagé, avec un facteur de rotation de 3 %, et par la portion repas de l'indemnité de subsistance (missions) pour les gendarmes qui est financée sur cette rubrique, par rapport au taux de 5 % d'abattement pour déploiement différé appliqué pour l'exercice précédent.

28. Une augmentation de 2 521 200 dollars (19,7 %) par rapport au montant alloué pour l'exercice en cours est demandée pour la police civile. Cette variation tient au déploiement intégral envisagé de l'effectif total du personnel de police civile autorisé pour la mission, qui est de 345 (non compris le chef de la police civile et quatre officiers de police dont le recrutement est effectué dans la catégorie du personnel international). Un abattement de 15 % au titre des délais de déploiement est appliqué au calcul de l'indemnité de subsistance (missions). Le Comité consultatif prend acte des difficultés que rencontre la mission en matière de recrutement du personnel francophone et du fait qu'au 28 février 2005, 37,1 % du personnel complémentaire de police civile autorisé n'avait pas encore pris ses fonctions.

29. En ce qui concerne le logement des contingents dans des bâtiments en dur, le Comité consultatif a été informé que la construction de ces structures était également retardée du fait des événements de novembre 2004. Les nouveaux locaux

sont apprêtés progressivement et les contingents commenceront bientôt à y déménager. Le transfert dans les nouveaux locaux devrait s'effectuer sur une période de six mois. Les officiers d'état-major sont actuellement logés dans des chambres d'hôtel louées par l'ONU. Ils déménageront eux aussi dès que les nouveaux locaux seront disponibles.

30. Le Comité consultatif a été informé que le groupe des transports aériens, comprenant huit hélicoptères militaires et le personnel d'appui, n'avait toujours pas été déployé et qu'on n'avait toujours pas trouvé de pays disposé à fournir ce service. Le Comité consultatif note que la situation n'a pas évolué depuis octobre 2004 lorsqu'elle examina le projet de budget pour 2004/05. Il avait alors noté que les ressources nécessaires au déploiement de ce groupe de transport étaient prévues au budget à compter du 1^{er} octobre 2004.

2. Personnel civil

	<i>Effectif approuvé (2004/05)</i>	<i>Effectif proposé (2005/06)</i>	<i>Variation</i>
Personnel recruté sur le plan international ^a	384	425	41
Personnel recruté sur le plan national ^{a, b}	404	474	70
Volontaires des Nations Unies ^c	215	225	10

^a Non compris trois administrateurs recrutés sur le plan international et un agent recruté sur le plan national au bureau de l'auditeur résident (Bureau des services de contrôle interne), dont les postes seront financés par prélèvement sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix à compter du 1^{er} juillet 2005.

^b Y compris les administrateurs recrutés dans le pays.

^c Y compris les 120 postes pour l'assistance électorale qui sont vacants en attendant la décision sur les élections d'octobre 2005.

31. Il est demandé d'accroître de 17 559 600 dollars (34,6 %) en 2005/06, la dotation de l'exercice en cours, avec application du même taux de vacance de postes qu'actuellement. Le Comité consultatif relève cependant que la proportion de vacances effectives parmi les postes du personnel international, des fonctionnaires recrutés sur le plan national et des Volontaires des Nations Unies, telle qu'elle se présentait au 28 février 2005 (30,7, 26,3 et 60,9 % respectivement) est beaucoup plus élevée que les taux servant à établir les prévisions (20,15 et 20 % respectivement).

32. Les besoins en personnel international sont estimés à 51 716 500 dollars, soit une augmentation de 14 095 500 dollars (37,5 %) par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice en cours, sur la base d'un taux de vacance de postes de 20 % et de contributions du personnel et de coûts salariaux équivalant à la moyenne effective de toutes les missions de maintien de la paix en 2003/04 (hormis la Base logistique et les missions établies), puisqu'on ne disposait pas encore de la moyenne des dépenses effectives de l'Opération, celle-ci datant seulement d'avril 2004. Les principales circonstances qui expliquent la variation sont d'abord le fait que tout le personnel international sera intégralement déployé en 2004/05 alors qu'il se mettait progressivement en place jusque-là, ensuite la demande de 41 postes supplémentaires, avec déploiement progressif. Les dépenses communes de

personnel ont été estimées à 83 % des coûts salariaux nets, y compris les primes de risque.

33. Pour ce qui est du personnel recruté sur le plan national, les ressources nécessaires sont estimées à 9 726 000 dollars, soit 2 095 900 dollars (27,5 %) de plus que pour l'exercice en cours, sur la base d'un taux de renouvellement du personnel de 15 %, d'agents des services généraux G-4, échelon VI, de fonctionnaires recrutés sur le plan national B, échelon V, et de salaires, contributions du personnel et dépenses communes de personnel calculés selon le barème applicable au personnel recruté sur le plan national en vigueur au 1^{er} juin 2002. La variation tient au déploiement intégral du personnel international approuvé pour l'exercice 2004/05, alors qu'il se mettait progressivement en place jusque-là, et par le renfort de 70 agents censés se déployer en janvier 2006.

34. Pour ce qui est des Volontaires des Nations Unies, les ressources demandées s'élèvent à 6 834 600 dollars, soit 1 368 200 dollars (25 %) de plus que pour l'exercice en cours, après application d'un taux de renouvellement de 20 %. La variation s'explique par le déploiement de la totalité des Volontaires dont les postes ont été approuvés pour 2004/05, alors qu'ils se mettaient progressivement en place jusque-là, et par les 10 Volontaires supplémentaires demandés qui devraient être sur les lieux en janvier 2006.

Recommandations concernant les postes

35. Le Comité consultatif constate avec satisfaction que l'ONUCI s'est réellement efforcée de mettre en œuvre les recommandations qu'il avait faites à propos des postes dans son rapport précédent (A/59/419 et Corr.1), et que le réexamen des fonctions attachées aux postes devant faire l'objet d'une nouvelle justification (résolution 59/16 de l'Assemblée générale) l'a conduite à proposer le déclassement ou la suppression de certains d'entre eux. Il encourage l'ONUCI à procéder à ce type d'analyse de façon continue et, chaque fois que possible, à adapter et fixer les effectifs selon l'évolution des besoins opérationnels et en fonction des responsabilités et des fonctions effectivement assumées, en cherchant les moyens d'intégrer certaines d'entre elles pour utiliser le plus économiquement possible les ressources disponibles.

a) Direction exécutive et administration

36. Représentant spécial adjoint chargé de la coordination des affaires humanitaires, du relèvement et de la construction (Sous-Secrétaire général) (nouvelle justification d'un poste autorisé). L'ONUCI propose de maintenir ce poste au rang de sous-secrétaire général et non de le déclasser à D-2. Le Comité consultatif note que le Représentant spécial adjoint fait également office de représentant résident du PNUD et qu'il est le responsable des questions de sécurité pour l'ensemble du personnel et des institutions, fonds et programmes des Nations Unies en Côte d'Ivoire. Il note également que les arrangements dont le PNUD et le Département des opérations de maintien de la paix se sont entretenus à propos du cofinancement des postes des représentants spéciaux adjoints qui font aussi fonction de coordonnateurs résidents du PNUD – le PNUD devrait financer à hauteur du traitement équivalent à la classe D-2 et l'ONU compléter jusqu'à l'équivalent de la classe de Sous-Secrétaire général – ne sont pas encore entrés en vigueur. À l'heure actuelle, l'ONU verse la totalité du traitement, des prestations et des indemnités du

Représentant spécial adjoint. Étant donné le rôle que joue le Représentant spécial adjoint, le Comité ne voit aucune raison de ne pas appliquer à toutes les missions concernées les arrangements concertés avec le PNUD, quel que soit le niveau auquel est finalement classé le poste dont il s'agit. Il pense que le PNUD confirmera qu'il le financera à concurrence du montant équivalant à la classe D-2 et que cette solution sera appliquée sans retard; il souhaite être mis au courant de l'évolution de la situation avant la présentation du projet de budget pour 2006/07. Il évoque aussi cette question dans son rapport général (A/59/736). Ayant reçu des explications supplémentaires quant aux responsabilités attachées au poste considéré, il reconnaît la validité des nouvelles justifications présentées pour le maintenir au rang de sous-secrétaire général.

37. *Directeur du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général (D-1) (nouvelle justification d'un poste autorisé)*. Après réexamen des responsabilités qui s'attachent à ce poste, l'ONUCI propose de le maintenir à la classe D-1. **Le Comité consultatif recommande d'approuver cette proposition.**

38. *Conseiller juridique principal (D-1) (nouvelle justification d'un poste approuvé)*. Après réexamen des responsabilités qui s'attachent à ce poste et donnant suite à une recommandation du Comité consultatif, l'ONUCI propose de le déclasser à P-5. **Le Comité consultatif recommande d'approuver cette proposition.**

39. *Assistant spécial du Représentant spécial (P-5) (nouvelle justification d'un poste approuvé)*. Après réexamen des responsabilités qui s'attachent à ce poste et donnant suite à une recommandation du Comité consultatif, l'ONUCI propose de le supprimer et de répartir les fonctions considérées entre le Directeur du Bureau et son assistant spécial. **Le Comité consultatif recommande d'approuver cette proposition.**

40. Deux fonctionnaires du Protocole (1 P-2 et 1 administrateur recruté sur le plan national) (nouvelle justification d'un poste approuvé et création d'un poste nouveau). Après réexamen des fonctions et des responsabilités qui s'attachent à ces postes et compte tenu du fait que les titulaires doivent très bien connaître les coutumes et traditions nationales et locales, l'ONUCI estime qu'un administrateur recruté dans le pays est préférable à un fonctionnaire international. Elle propose de créer un poste de fonctionnaire recruté sur le plan national pour un des fonctionnaires du Protocole, et de redéployer le poste P-2 de fonctionnaire du Protocole au Bureau des affaires politiques, pour en faire un poste de spécialiste adjoint des questions politiques. **Le Comité consultatif recommande d'approuver cette proposition.**

b) Bureau des droits de l'homme

41. Le Comité consultatif a appris que l'ONUCI envisage d'élargir sa présence sur le terrain pour la défense des droits de l'homme dans le nord du pays, le nombre de bureaux régionaux devant passer de quatre à huit, et de renforcer les opérations de recherche, de documentation, de contrôle et d'établissement de rapports concernant les violations. Elle prévoit aussi d'insister davantage sur la sensibilisation des populations aux droits de l'homme et de renforcer les moyens des administrations publiques et des ONG dans ce domaine. Cela suppose une présence géographique plus étendue. À sa demande, le Comité consultatif a reçu le

tableau de répartition entre bureaux régionaux du personnel du Bureau des droits de l'homme recruté sur le plan international et dans le pays.

42. *Trois spécialistes des droits de l'homme (P-3) (postes nouveaux)*. L'ONUCI propose de créer trois postes nouveaux dont les titulaires étofferaient sur le terrain ses capacités de recherche, de contrôle et d'établissement de rapports concernant les droits de l'homme. **Le Comité consultatif n'a rien à redire à cette proposition.**

43. Le Bureau des droits de l'homme demande le personnel recruté sur le plan national suivant :

a) *Deux spécialistes des droits de l'homme recrutés dans le pays (postes nouveaux)*;

b) *Quatre assistants administratifs recrutés sur le plan national (postes nouveaux)*;

c) *Six chauffeurs/assistants linguistiques recrutés sur le plan national.*

Le Comité consultatif recommande d'approuver cette proposition.

c) Bureau des affaires politiques

44. Deux spécialistes des affaires politiques (P-3) (postes nouveaux) et un spécialiste adjoint des affaires politiques (P-2) (redéployé du bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, ex-administrateur adjoint du Protocole). L'ONUCI propose de créer ces postes pour étoffer les capacités d'analyse et de suivi du Bureau des affaires politiques dans le cadre du processus de paix et assumer des fonctions supplémentaires en matière d'établissement de rapports exigés par le suivi du cessez-le-feu. L'Opération a d'autre part été priée par le Conseil de sécurité [résolution 1584 (2005)] d'éclairer les aspects politiques de la situation, notamment sous ses dimensions régionales, en ce qui concerne l'application des mesures d'embargo sur les armes. L'un des spécialistes des affaires politiques et le spécialiste adjoint seront affectés au quartier général d'Abidjan. **Le Comité consultatif recommande d'approuver cette proposition.**

d) Bureau de l'assistance électorale

45. *Deux agents électoraux régionaux (P-3) (postes nouveaux) et deux agents électoraux régionaux (P-2) (postes nouveaux)*. L'ONUCI propose de créer ces postes pour donner des avis et apporter localement de l'aide aux organes nationaux chargés de l'identification et des opérations électorales, et pour encadrer et coordonner les 120 agents électoraux (Volontaires des Nations Unies) qui seront déployés sur le terrain. Le Comité consultatif a appris que la mise en place de ces fonctionnaires et des 120 Volontaires commencera dès qu'une décision sur les élections d'octobre 2005 aura été prise. Les prévisions sont fondées sur l'évaluation des besoins de la Côte d'Ivoire en matière d'élections à laquelle a procédé la Division de l'assistance électorale du Siège, à New York. Le Comité consultatif note que même si les postes sont destinés à des agents électoraux « régionaux », l'un des fonctionnaires P-3 sera en poste au quartier général d'Abidjan. Il constate également que l'on dispose de fort peu d'information sur l'organisation des élections, leur coût et le rôle que doit y jouer l'Opération. Il ne doute pas que des renseignements plus complets sur le rôle et les activités des fonctionnaires en question figureront dans le prochain projet de budget. **Malgré les incertitudes qui pèsent sur la tenue des**

élections, le Comité consultatif ne fait pas d'objection étant donné l'évolution de la situation (voir ci-dessus, par. 20).

e) Bureau de la communication et de l'information

46. Le Comité consultatif a appris que, pour soutenir le processus de paix, l'ONUCI avait lancé une campagne de sensibilisation cherchant à instaurer un climat d'apaisement et à contrecarrer la désinformation et les médias de la haine. La radio en modulation de fréquence de l'ONUCI, lancée en août 2004 et couvrant actuellement la quasi-totalité du pays 24 heures par jour, sept jours par semaine, est le moteur de cette campagne et de l'action entreprise pour corriger les idées fausses que l'opinion publique entretient quant au rôle de l'Opération. Celle-ci entend intensifier ses activités d'information et de militance multimédias dans tout le pays pour soutenir le processus de paix, et continuer à assurer le suivi et l'analyse de la presse quotidienne.

47. *Chef du Bureau de la communication et de l'information (D-1) (nouvelle justification)*. Les fonctions attachées à ce poste ont été réexaminées par l'ONUCI à la lumière des observations qu'avait faites le Comité consultatif dans son rapport précédent (A/59/419 et Corr.1). Elles sont décrites de façon détaillée à l'alinéa a) du paragraphe 10 du projet de budget (A/59/750). L'ONUCI propose de maintenir ce poste à D-1. **Le Comité consultatif recommande d'approuver cette proposition.**

48. *Porte-parole (P-5) (nouvelle justification)*. Les fonctions qui s'attachent à ce poste ont été réexaminées par l'ONUCI à la lumière des observations qu'avait faites le Comité consultatif dans son rapport précédent (A/59/419 et Corr.1). Elles sont décrites de façon détaillée à l'alinéa b) du paragraphe 10 du projet de budget (A/59/750). L'ONUCI propose de déclasser à P-4 ce poste P-5. **Le Comité consultatif recommande d'approuver cette proposition.**

49. *Deux spécialistes régionaux de l'information (P-3) (postes nouveaux)*. L'ONUCI demande ces postes pour les secteurs est et ouest afin de renforcer les capacités dont dispose le Bureau pour suivre et analyser les médias audiovisuels, la presse et les autres médias et renforcer les activités de sensibilisation sur le terrain. **Le Comité consultatif recommande d'approuver cette proposition.**

50. Les postes suivants sont demandés pour le Bureau de la communication et de l'information :

- a) *Quatre assistants d'information (reporters) (postes nouveaux);*
- b) *Deux techniciens radio (postes nouveaux);*
- c) *Un commis/chauffeur (poste nouveau).*

Ce personnel recruté sur le plan national doit renforcer les capacités dont dispose le Bureau dans les secteurs est et ouest pour faire connaître les attributions et les activités de l'Opération dans les langues vernaculaires et renforcer les moyens de Radio ONUCI sur le terrain. Le renfort permettra de soutenir une campagne multimédias nationale d'information et de militance à l'appui du processus politique et d'élargir les activités d'information à tout le pays. **Le Comité consultatif félicite l'ONUCI d'ajouter au Bureau des postes d'agent recruté sur le plan national; il souligne qu'il est en effet important de renforcer les capacités et le rôle du personnel national. Il recommande d'approuver cette proposition.**

f) Appui

51. Le Comité consultatif constate que 91 postes nouveaux sont demandés pour cette composante, dont un poste pour le bureau du Chef de l'administration, 20 pour les services d'administration, 27 pour les services d'appui intégré et 43 pour la sécurité. Il a appris que ces besoins supplémentaires étaient essentiellement liés au démarrage des activités de l'Opération que les événements de novembre 2004 avaient amené à reporter et qui comprennent la rénovation et la construction de locaux, l'achat de matériel, la création de bureaux extérieurs et le recrutement et l'affectation du personnel. L'immeuble du quartier général de l'Opération devrait être achevé en juillet 2005. **L'emménagement de tout le personnel dans les nouveaux locaux se fera en six mois. Le Comité consultatif s'attend à voir ensuite les coûts d'appui se réduire et se recentrer des activités nouvelles sur l'entretien des installations.** Le Comité a d'autre part appris de l'ONUCI que les nécessités opérationnelles obligeaient à ouvrir plusieurs nouveaux sites militaires, ce qui réduira les économies escomptées à ce chapitre. Le Comité s'est longuement entretenu avec les représentants du Secrétaire général de la nécessité d'utiliser prioritairement du personnel recruté sur le plan national chaque fois que les circonstances s'y prêtent et de préparer un plan de remplacement progressif du personnel international par du personnel national à mesure que l'Opération passera du stade de la mise en place à celui du fonctionnement d'une mission établie.

Bureau du Chef de l'administration

52. *Un assistant (budget) (agent des services généraux recruté sur le plan national) (poste nouveau).* Ce poste doit renforcer les capacités de contrôle et d'exécution du budget du Groupe du budget. **Le Comité consultatif recommande d'approuver cette proposition.**

Services administratifs

Section des finances (2 postes nouveaux)

53. *Deux assistants (finances) (Volontaires des Nations Unies) (postes nouveaux).* Ces postes doivent étoffer les services de la paie et du règlement des fournisseurs, puisqu'il est prévu de déployer la totalité des effectifs militaires et du personnel de police civile. **Le Comité consultatif recommande d'approuver cette proposition.**

Section des achats (8 postes nouveaux)

54. Les postes suivants sont demandés pour la Section des achats :

- a) *Trois commis aux achats (agents du Service mobile) (postes nouveaux);*
- b) *Trois commis aux achats (agents des services généraux recrutés sur le plan national) (postes nouveaux);*
- c) *Deux commis aux achats (Volontaires des Nations Unies) (postes nouveaux).*

Les huit assistants doivent renforcer la Section des achats pendant la construction du quartier général de l'Opération, qui suppose la signature de 20 contrats complexes avec des entreprises du bâtiment. Le Comité consultatif constate qu'alors qu'il y a un arriéré dans les commandes, les travaux de construction s'achèvent peu à peu, le nouvel immeuble devant être prêt en juillet 2005. De plus, la gestion des contrats

devrait se faire en étroite collaboration avec la Section du génie. Le Comité ne voit pas la nécessité de recruter trois assistants dans la catégorie du Service mobile. **Cela étant, le Comité recommande d'approuver la création pour les assistants (achats) de 1 poste d'agent du Service mobile, de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 2 postes de Volontaires des Nations Unies.**

Section des services généraux (10 postes nouveaux, 2 postes redéployés)

55. Les postes suivants sont demandés pour la Section des services généraux :

a) *Un agent chargé des opérations d'enlèvement (Service mobile) (poste nouveau);*

b) *Deux assistants chargés des opérations d'enlèvement (un agent des services généraux et un Volontaire des Nations Unies) (postes nouveaux);*

c) *Deux gestionnaires des installations (Volontaires des Nations Unies) (postes nouveaux);*

d) *Cinq gestionnaires assistants (agents des services généraux recrutés sur le plan national) (postes nouveaux);*

e) *Deux assistants aux expéditions (un agent du Service mobile, un agent des services généraux recruté sur le plan national) (redéployés à la Section du contrôle des mouvements).*

Ces postes devraient permettre de rationaliser l'enlèvement du matériel passé par pertes et profits et la gestion des biens et des installations, et d'améliorer le contrôle des mouvements de marchandises. Deux assistants aux expéditions (un agent du Service mobile et un agent des services généraux) devraient être redéployés à la Section du contrôle des mouvements. La nouvelle dotation de la Section serait donc de huit postes en termes nets. **Le Comité consultatif recommande d'approuver cette proposition.**

Services d'appui intégré

Centre mixte des opérations logistiques (un poste nouveau)

56. *Un poste d'assistant (soutien logistique) (Volontaire des Nations Unies) (poste nouveau).* Ce poste est lié au futur déploiement de la totalité des effectifs militaires, au renforcement de la présence de l'Opération à l'intérieur du pays et à toutes les questions opérationnelles relatives à l'hébergement du personnel militaire et civil. **Le Comité consultatif recommande d'approuver cette proposition.**

Section des approvisionnements (2 postes nouveaux)

57. Un assistant chargé du contrôle de la qualité des aliments (agent du Service mobile), (poste nouveau) et un assistant chargé des contrats concernant les carburants (Service mobile) (poste nouveau). Ces postes sont nécessaires pour le contrôle des rations et des livraisons de carburant, la surveillance des fournisseurs et la supervision de l'exécution des contrats. **Le Comité consultatif recommande d'approuver cette proposition.**

Section du génie (22 postes nouveaux)

58. Les postes suivants sont demandés pour la Section du génie :

- a) *Deux spécialistes des climatiseurs (Volontaires des Nations Unies) (postes nouveaux);*
- b) *Deux mécaniciens des groupes électrogènes (agents des services généraux recrutés sur le plan national) (postes nouveaux);*
- c) *Treize spécialistes des climatiseurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national) (postes nouveaux);*
- d) *Deux électriciens (agents des services généraux recrutés sur le plan national) (postes nouveaux);*
- e) *Trois plombiers (agents des services généraux recrutés sur le plan national) (postes nouveaux);*

Les titulaires doivent seconder les travaux de construction et s'occuper de l'entretien des installations, nouvelles ou agrandies, notamment le quartier général intégré de l'Opération, les bureaux et les logements prévus sur 71 sites, ainsi que de la remise en état des locaux en dur destinés aux contingents militaires. **Le Comité croit comprendre que certaines des activités engagées disparaîtront peu à peu à mesure qu'avanceront les travaux de rénovation ou de construction du nouveau quartier général. Il recommande d'approuver cette proposition.**

Section du contrôle des mouvements (deux postes redéployés)

59. Deux assistants aux expéditions (un agent du Service mobile et un agent des services généraux) (redéployés de la Section des services généraux). **Le Comité consultatif recommande d'approuver cette proposition.**

Section des transports (deux postes nouveaux)

60. Un agent régulateur (agent du Service mobile) (poste nouveau) et un aide-magasinier (agent des services généraux recruté sur le plan national) (poste nouveau). Ces postes sont demandés pour aider à la mise en place de l'important parc automobile de l'ONU (289 véhicules) dans les divers secteurs. **Sans recommander de réduction, le Comité consultatif prie l'ONUCI d'envisager de confier le poste d'agent régulateur à un agent des services généraux recruté sur le plan national plutôt qu'à un agent du Service mobile.**

g) Section de la sécurité

61. Les 24 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international et les 19 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national suivants sont demandés pour la Section de la sécurité :

- a) *Trois responsables des plans de sécurité (1 P-2 et 2 postes d'agent du Service mobile) (postes nouveaux);*
- b) *Deux formateurs aux questions de sécurité (Service mobile) (postes nouveaux);*
- c) *Dix agents de sécurité (Service mobile) (postes nouveaux);*

d) *Six opérateurs radio [agents des services généraux (autres classes)], (postes nouveaux);*

e) *Trois assistants administratifs [agents des services généraux (autres classes)] (postes nouveaux);*

f) *Dix-neuf agents des services généraux recrutés sur le plan national, dont des superviseurs des équipes de sécurité et des assistants pour la sécurité aérienne (postes nouveaux).*

Ces postes doivent renforcer le dispositif de sécurité dans toute la zone de l'Opération. Vu la situation qui règne dans le pays, il est proposé de créer un groupe de la planification et de la liaison ainsi qu'un groupe de la formation. Les postes d'opérateur radio devraient permettre à l'Opération de maintenir constamment en veille son système de communication d'urgence. Des raisons de sécurité opérationnelle et le caractère confidentiel et délicat des données transmises par ce moyen font qu'il est préférable de recruter les titulaires sur le plan international (voir également ci-dessous, par. 66). **Le Comité recommande d'approuver cette proposition.**

3. Dépenses opérationnelles

Formation

62. Le Comité consultatif note que le montant total des dépenses de formation proposées est estimé à 766 800 dollars, dont 56 200 dollars au titre des formateurs-conseils, 611 100 dollars au titre des voyages aux fins de la formation et 99 500 dollars au titre des frais de formation et des fournitures et services y afférents. Les renseignements complémentaires détaillés fournis par l'ONUCI sur les programmes de formation envisagés au cours de l'exercice 2005/06 indiquent qu'un grand nombre d'entre eux se dérouleront en dehors de la mission et nécessiteront maints déplacements. Le Comité consultatif a été informé que pendant la phase de démarrage de la mission, le personnel avait besoin de suivre des stages de « formation des formateurs » et de certification. **Lorsque la mission sera établie, le nombre de stages de certification se déroulant en dehors de la mission devrait diminuer.** Les programmes de formation élaborés par l'ONUCI ont pour principal objectif de renforcer les capacités techniques du personnel de la mission dans les domaines suivants : budget et finances, achats, approvisionnements, opérations aériennes, génie, transports, informatique, sécurité, désarmement, démobilisation et réinsertion, et sensibilisation aux questions relatives au VIH/sida. Il s'agit aussi d'améliorer l'aptitude du personnel à s'exprimer en anglais et en français.

Communication et information

63. Le Comité consultatif note que le projet de budget 2005/06 prévoit un montant de 2,8 millions de dollars, au titre de l'information, dont 1 832 100 dollars au titre des services d'information. **Les renseignements communiqués au Comité font apparaître l'emploi d'un nombre considérable de consultants. Le Comité en comprend les raisons, mais ne doute pas qu'au fur et à mesure du transfert de savoir et d'expertise, le montant des dépenses prévues à ce poste diminuera.**

Voyages

64. Le Comité consultatif a eu un échange de vues approfondi avec les représentants du Secrétaire général sur ce point. Le Comité rappelle qu'il est important que les membres du personnel de l'ONUCI se rendant au Siège veillent à ce que leur mission remplisse plusieurs objectifs, de façon à en tirer le meilleur parti, et que les fonctionnaires du Siège qui se rendent dans une mission se rendent par la même occasion dans d'autres missions opérant dans la même sous-région. **Le Comité consultatif est d'avis qu'il convient d'instituer des arrangements relatifs au partage des coûts et d'en rendre compte systématiquement dans les rapports sur l'exécution du budget.**

Transport terrestre

65. Pour ce qui est du transport terrestre, le Comité consultatif s'inquiète à la fois du grand nombre de véhicules officiels et de la diversité des marques représentées. **Il prie l'ONUCI de standardiser son parc automobile autant que possible de façon à abaisser le coût de l'entretien et des pièces détachées et de surveiller étroitement la composition de son parc de véhicules.** Cette question est examinée de façon plus approfondie dans le rapport général du Comité sur les opérations de maintien de la paix (A/59/736).

Sécurité

66. Le Comité consultatif relève que compte tenu de l'insécurité qui règne dans l'ensemble du pays, il est difficile à l'ONUCI de bien mener ses opérations et d'atteindre ses objectifs. Le Comité a été informé que Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité avait participé à la première mission d'évaluation des besoins et coordonné l'établissement de l'inventaire des besoins de la mission en matière de sécurité. Les procédures de sécurité et des dispositifs renforcés, tels que le système de communication d'urgence, installé dans les locaux du Centre des opérations de sécurité, ont été mis en place en étroite collaboration avec le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité et serviront de modèle pour les autres opérations de maintien de la paix. Le centre fonctionne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Pour renforcer son dispositif de sécurité, l'ONUCI a demandé 24 postes supplémentaires en ce qui concerne le personnel recruté sur le plan international et 19 postes supplémentaires en ce qui concerne le personnel recruté sur le plan national (voir le paragraphe 61 ci-dessus). Pour 2005/06, le total des dépenses relatives aux services de sécurité est estimé à 999 000 dollars, soit en augmentation de 639 000 dollars (177,5 %). Cette augmentation s'explique par l'augmentation du nombre d'agents de sécurité (de 200 en 2004/05 à 555 en 2005/06) chargés d'assurer la sécurité des périmètres dans les installations de l'ONU à Abidjan et dans 71 autres emplacements, dans le cadre d'un contrat passé avec une compagnie de sécurité d'Abidjan. Cette solution souple permet à l'ONUCI d'ajuster le nombre d'agents de sécurité qu'elle emploie en fonction de la gravité de la situation sur le terrain.

Coopération entre les missions de la région

67. Le Comité consultatif a appris qu'une étroite coopération s'était instaurée avec la MONUC et les autres missions de la région, c'est-à-dire la MINUL et la MINUSIL, en particulier pendant la phase de démarrage des opérations et lors des

événements de novembre 2004. L'ONUCI a reçu du matériel (véhicules, structures préfabriquées, matériel de communication, matériel médical), du personnel (inspecteurs du matériel appartenant aux contingents, officiers incendie, fonctionnaires chargés des achats et officiers de la sécurité) et un appui aérien. Pour diverses opérations, telles que l'acquisition de matériel de sécurité et la conclusion d'un contrat de carburant « clef en main », intéressant la passation des marchés, l'ONUCI a pu avoir accès à des renseignements relatifs à l'ampleur des marchés de travaux, aux contrats et aux données sur le marché, y compris aux bases de données concernant les fournisseurs et aux listes des entreprises invitées à soumissionner. Les officiers de liaison de chaque mission coordonnent l'échange d'équipement et de matériel avec la Division du soutien logistique du Département des opérations de maintien de la paix. Comme la coopération entre les missions de la région et la mise en commun des actifs semblent bien fonctionner, le Département n'envisage pas la création d'un centre d'approvisionnement régional dont le coût ne serait pas justifié à ce stade.

68. Le Comité consultatif a également été informé que l'ONUCI, la MINUSIL et la MINUL se communiquent régulièrement des informations sur l'évolution de la situation politique et de sécurité. Les Représentants spéciaux du Secrétaire général de ces missions et le Représentant du Secrétaire général pour la Guinée-Bissau se réunissent régulièrement sous les auspices du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest. Des liens ont été établis entre les quartiers généraux des forces des trois missions à divers niveaux, notamment au moyen de l'échange d'officiers de liaison et de la tenue de réunions intermissions entre commandants de secteurs et d'unités et observateurs militaires sur les opérations transfrontières. Les commandants des forces se rencontrent régulièrement et un secrétariat intermissions a été mis en place pour coordonner ces réunions et leur suivi.

Projets à effet rapide

69. Les projets à effet rapide s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie qui vise à améliorer les relations entre le personnel du maintien de la paix et la population civile. Le Comité a été informé que l'ONUCI avait l'intention de réaliser 100 projets à effet rapide en 2005/06, d'un coût estimatif total d'un million de dollars. Selon les renseignements complémentaires communiqués par la mission ces projets porteront surtout sur le désarmement, la démobilisation et la réinsertion (6 projets), les équipements collectifs (14 projets), l'égalité des sexes (5 projets), l'éducation (33 projets), la santé (19 projets), la lutte contre le VIH/sida (13 projets) et les médias (10 projets). Soixante-deux projets, dont le coût s'élève à 688 305 dollars, sont en cours d'exécution.

V. Conclusion

70. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de l'ONUCI pour la période allant du 4 avril 2003 au 30 juin 2004 sont indiquées aux alinéas c) et d) du paragraphe 56 du rapport sur le projet de budget et sur les dépenses (A/59/750).

71. Aux paragraphes 26, 28, 30, 31, 54, 64 et 65 ci-dessus, le Comité consultatif a formulé des observations et des recommandations qui devraient permettre de réaliser des économies. Étant donné que le Secrétaire général est responsable de

l'administration du budget de la mission, dans son ensemble, il est possible de réduire les dépenses dans les domaines identifiés par le Comité, ou dans d'autres domaines, en fonction de la situation. Compte tenu des conditions actuelles, le Comité est d'avis que les ressources dont aura besoin l'ONUB pendant la période allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 ne devraient pas dépasser 367 610 000 dollars, soit une réduction de 4 225 600 dollars par rapport au budget estimatif proposé par le Secrétaire général.

72. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de l'ONUCI pour la période allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 sont indiquées aux alinéas a) et b) du paragraphe 56 du projet de budget (A/59/750). Compte tenu des observations qu'il a formulées ci-dessus, le Comité consultatif recommande que l'enveloppe proposée soit ramenée de 371 835 600 dollars à 367 610 000 dollars.

Documentation

- Budget de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 et rapport sur les dépenses de la période allant du 4 avril au 30 juin 2004 (A/59/750)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire pour la période du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 (A/59/419 et Corr.1)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire pour la période du 4 avril 2004 au 30 juin 2005 (A/58/806)
- Résolutions 58/310 et 59/16 de l'Assemblée générale
- Résolutions 1528 (2004), 1572 (2004) et 1584 (2005) du Conseil de sécurité
- Quatrième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2005/186)
- Troisième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2004/962 et Add.1)
- Rapport du Secrétaire général sur la coopération entre la Mission des Nations Unies en Sierra Leone, la Mission des Nations Unies au Libéria et l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire et la possibilité pour ces missions de mener des opérations frontalières (S/2005/135)